Conseil communal Commission permanente des pétitions

## Rapport de la Commission des pétitions du 11 mars 2021

Lausanne, le 7 avril 2021

Présidence: Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M.

Georges-André Clerc; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30); M. Gianfranco Gazzola; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40); Mme Anita Messere; Mme Paola Richard de Paolis; Françoise Piron;

Mme Graziella Schaller;

Membres excusés :

Marlène Voutat

Secrétaire :

Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h00-19 h20

Pétition ATE - Pro Vélo et crts : « Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable »

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

M. Patrick Etournaud, chef du service Route et Mobilité

Pétitionnaires : Monsieur Julien Meillard, co-président Pro-Vélo

Monsieur David Raedler, ATE

Rapportrice: Mme Françoise Piron

\* \* \*

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance au pétitionnaire.

Un des pétitionnaires précise que la pétition a été déposée par l'ATE et Pro Vélo. Les associations ont été satisfaites de voir des aménagements faits dans le cadre des mesures sanitaires. La pétition est déposée pour soutenir la Municipalité aux mesures prises.

Un commissaire explique que les aménagements temporaires permis par le Canton ont vu un accroissement de l'utilisation du vélo et l'accroissement de la sécurité pour les piétons. La meilleure répartition des utilisateurs de la route a pour effet une meilleure sécurité aussi pour les conductrices et conducteurs de bus ou de voitures. Les aménagements sécurisés ont un effet d'usage qui permet d'accroître le report modal puisque plus de personnes sont incitées à utiliser le vélo comme mode de déplacement. La pétition vise à soutenir aussi les aménagements faits pour l'installation des nouvelles terrasses. Les pétitionnaires pensent que ces aménagements ont aussi un effet positif sur le commerce démontré par 4 études dont les liens sont dans la pétition.

Une commissaire demande comment les signatures ont été récoltées. Il lui est répondu qu'elles ont été récoltées par le biais d'internet. Elle demande si les pétitionnaires ont eu des contacts avec les responsables du Canton pour expliquer les raisons de ce qui lui semble être des largesses obtenues par Lausanne pour certains aménagements.



Conseil communal Commission permanente des pétitions

Les pétitionnaires expliquent qu'ils ont rencontré la conseillère d'Etat mais n'ont pas d'explication à donner.

Un commissaire demande combien de personnes habitant Lausanne ont signé la pétition. Il demande si les pétitionnaires ont conscience qu'il faut des vélos adaptés pour les séniors. Il souhaiterait avoir des statistiques des utilisateurs de vélos par tranche d'âge. Il demande s'il est envisagé de chauffer pistes cyclable en hiver.

Une commissaire demande des précisions quant aux aménagements visés par les pétitionnaires.

Un des pétitionnaires explique que la pétition vise tous les aménagements qui augmentent la sécurité. Ce n'est pas que le marquage au sol, mais aussi ceux qui permettent de ralentir la vitesse. Il souligne que d'avoir des aménagements clairs permettent à tous les utilisateurs de savoir comment se comporter. Par exemple, il estime qu'il ne faut plus que les cyclistes puissent aller sur les trottoirs. Les pétitionnaires ne veulent pas de zones mixtes.

Le second pétitionnaire ajoute que concernant le soutien de l'achat des vélos pour les seniors, la politique de la Ville pour le soutien de l'achat de vélos électriques va dans la bonne direction.

Un commissaire demande comment mieux communiquer auprès des commerçants et habitants. Une conseillère explique que l'augmentation du nombre de vélos désécurise les piétons. Il faut donc respecter les règles. Elle demande quel pourcentage de la population lausannoise serait prêt à faire du vélo si la sécurité était améliorée.

Un commissaire explique que les subventions aident les personnes riches, mais qu'un ménage avec deux enfants et gagnant 5000 francs par mois ne peut se permettre l'achat de vélos pour toute la famille. Il demande si les pétitionnaires estiment qu'une personne de 70 ans peut faire du vélo.

Un des pétitionnaires rappelle que les statistiques sont disponibles sur le site internet de l'association. Les parts modales ont doublé à Lausanne. Les autres villes, comme Genève, ont une part modale de 10 à 15%, mais aux Pays-Bas, la proportion est de 30%. A propos de la question sur la communication, il note qu'il faut expliquer un aménagement par un panneau pour dire ce qui va se passer dorénavant. Il rajoute qu'il est important de lutter contre la dissonance cognitive appuyée par la publicité pour l'achat de véhicule.

Le second pétitionnaire fait référence au Professeur Patrick Rerat qui a sorti une étude¹ des parts modales du vélo en Suisse. Zürich a 17% de part modale pour le vélo. Winterthur a 25%. Pour la communication, il cite l'exemple de l'ATE qui a fait une distribution de prospectus à Neuchâtel pour expliquer comment se déplacer autrement. Il note qu'à Neuchâtel toujours plus de 80% des clients des commercent ne viennent pas en voiture. Les clients achètent moins, mais viennent plus souvent.

Une commissaire demande pourquoi Lausanne n'a que 2% de part modale dédiée au vélo, alors que Zürich est à 17%.

Un des pétitionnaires fait à nouveau référence au Professeur Rerat qui dans son étude démontre que la déclivité explique une partie de cette différence - que le vélo électrique peut contribuer à réduire — mais que cela vient aussi des habitudes différentes. Il relève aussi que pour favoriser l'utilisation du vélo il faut agrandir le cercle de desserte du vélo.

## Questions aux pétitionnaires :

La parole n'est pas demandée

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

https://www.alphil.com/freedownload.php?sku=978-2-889302-28-4



Conseil communal Commission permanente des pétitions

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité répond que la part modale à Lausanne est de 5%. Le dernier comptage date de 2015. Un nouveau comptage en 2020 a été reporté.

Une commissaire rappelle que la Municipalité travaille déjà dans le sens des pétitionnaires et estime qu'un renvoi pour étude est communication pourrait être suffisant.

Une autre commissaire abonde dans le même sens.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que le programme de la Municipalité actuelle est connu et que la nouvelle municipalité définira son programme de législature.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant.

## Délibération de la commission

Un commissaire estime qu'il faut la renvoyer pour étude et communication parce que la Municipalité fait déjà ce qui est attendu par les pétitionnaires.

Une commissaire explique que les médias ont peu parlé des pétitions traitées ce soir et ont tendance à évoquer de manière positive ce que fait la municipale en charge de Finances et Mobilité. Elle estime qu'il faut renvoyer la pétition pour étude et rapport-préavis.

Deux autres commissaires proposent un renvoi pour étude et communication.

Un commissaire plaide également pour un renvoi pour rapport-préavis

Vote:

Par 6 voix pour étude et communication et 3 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication

Lausanne, le 7 avril 2021

La rapportrice